

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE 18 JUIN 2023

Challenge Trail 37

Organisation : l'association des Foulées du Noble Joué sise à Esvres sur Indre organise 4 courses pédestres de type « trail découverte » le 18 juin 2023 au lieu-dit « Allée du Comte Odart » à Esvres, distance de 1 km, 6 km, 14 km et 21 km.

Le 21 km fait partie du Challenge Trail 37, initié par le Conseil Départemental, la FFA37 et le CDR37.

Programme : ces courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, règlement de la FFA en vigueur le jour de la course. 9H00 départ du 21 km à partir de Juniors (nés en 2005 ou avant), 9H30 départ du 15 km à partir de Cadets (nés en 2007 ou avant), 09H45 départ du 6 km à partir de cadets (nés en 2007 ou avant) (courses chronométrées), course enfant 1km à 11H30 pour les enfants âgés d'au moins 7 ans (nés en 2016 ou avant) (course enfant non chronométrée).

Inscriptions : 8€ pour le 6 km, 10€ pour le 15 km et 14€ pour le 21 km, gratuit pour la course enfant. Majoration de 1€ sur le 15 et 21 km à partir du 8 Juin. Pas d'inscription le jour de la course. Utilisez le bulletin joint (chèque à l'ordre des Foulées du Noble Joué, adressé avant le 16 juin à Foulées du Noble Joué-Stéphanie PAGE, 8 route du Ripault, 37250 VEIGNE) ou bien inscription en ligne sur le site www.ikinoa.com. Possibilité de s'inscrire le samedi 17 juin de 10H00 à 16H00, (règlement en espèce, chèque ou CB) lieu-dit Allée du Comte Odart (suivre Ag2r La Mondiale), à Esvres.

Annulation : En cas d'annulation de la part du coureur quel que soit le motif, l'organisateur ne remboursera aucun dossard. Une assurance annulation est proposé sur le site d'Ikinoa. L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Les dossards seront à retirer le samedi 17 juin Allée du Comte Odart (10H00-16H00) ou le dimanche 18 juin dès 7h30, et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Parcours : les circuits tracés dans le vignoble du Noble Joué empruntent des chemins et routes communales. Ce type de parcours « nature » comporte des pierres et racines, ce qui peut le rendre particulièrement difficile aux sportifs handicapés moteurs ou visuels. Tous les coureurs devront suivre les instructions (dont l'arrêt de la course) des services de sécurité (service médical, médecins, signaleurs et orienteurs, membres du bureau des FNJ) et se soumettre aux réglementations du code de la route sur les portions de voies communales et notamment courir sur la droite de la chaussée.

Service médical : permanence d'un service médical (agrée ministère de l'Intérieur), d'au moins 1 médecin, et d'au moins 1 véhicule d'assistance. Seront présents : médecin, La Protection Civile, Transport ambulance Jussieu.

Ravitaillements solides : 0 sur le 6 km, 1 sur le 14 et 1 sur les 21 km + 1 en zone départ/arrivée. Des points d'eau supplémentaires seront mis à disposition sur les parcours en cas de chaleur > à 23°C à 10H00. Chaque coureur devra avoir sur soi un ravitaillement autonome en boisson. Pas de gobelet distribué aux ravitaillements.

Récompenses : chaque participant (course 6, 14 et 21 kms) recevra une bouteille d'AOC Touraine Noble Joué après passage de la ligne d'arrivée. Lots offerts aux trois premiers du classement scratch de chacune des courses. Lots

également offerts sur la course enfant. Lots offerts par nos sponsors. Lots offerts uniquement aux personnes présentes.

Résultats : classement établi sur chacune des courses chronométrées. Les résultats seront disponibles sur le site des FNJ www.foulees-du-noble-joue.fr, sur le site Facebook des FNJ, et sur le site du CDR 37 www.cdr37.net .

Responsabilité civile de l'organisation : les Foulées du Noble Joué ont souscrit une assurance responsabilité civile d'organisation de manifestation auprès de THELEM ASSURANCES à Evvres. Cette garantie ne couvre pas le vol lors des épreuves. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Assurance individuelle et certificat médical : il incombe aux coureurs de souscrire une assurance accident s'ils ne sont pas licenciés. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement (UFOLEP, FSGT (modèle joint)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; **Pour l'UNSS, l'inscription doit être réalisée par l'établissement scolaire.**

-ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Selon le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est pas possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne (code du sport au 01/01/2019)

A titre préventif, l'organisation attire l'attention des participants sur les risques médicaux accrus lors d'un effort soutenu par une forte chaleur, les coureurs veilleront à bien s'hydrater avant, pendant et après la course.

Droit à l'image : par mon inscription à l'une des courses, j'autorise les organisateurs des FNJ ainsi que le CDCHS37 à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises le 18 juin 2022 sur tous types de supports (internet, journaux, flyers etc...) sans aucune limitation de durée.

